

## FINANCES ET ADMINISTRATION

2.1 Le président du comité permanent sur l'administration et les finances (SCAF), Guillaume de Villiers (Afrique du Sud), a présenté le rapport du Comité (annexe 4) et a brièvement annoncé les résultats des discussions.

### Etats financiers vérifiés

2.2 La Commission a accepté les états financiers de 1993.

### Nomination d'un commissaire aux comptes

2.3 Ainsi que l'a recommandé le SCAF, la Commission a convenu de nommer l'Australian National Audit Office commissaire aux comptes pour une nouvelle période de deux ans, et a décidé qu'une vérification simplifiée des états financiers devrait être effectuée pour l'année fiscale 1994.

2.4 En vue de permettre au commissaire aux comptes de n'effectuer qu'une vérification simplifiée des états financiers, la Commission a adopté les modifications apportées au Règlement financier ainsi qu'elles sont définies à l'appendice 1 du rapport du SCAF.

### Examen du budget de 1994

2.5 La Commission a noté que les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses pour 1994 correspondaient au budget approuvé de A\$1 633 000.

### Lignes directrices concernant la distribution des publications

2.6 La Commission a approuvé l'avis du SCAF selon lequel la période d'essai relative aux nouvelles lignes directrices serait valable une deuxième année, ainsi qu'il a été convenu à la réunion de la Commission en 1993. En réponse à la recommandation du SCAF, la Commission a chargé le secrétariat de correspondre avec les Etats membres et de préparer une analyse coût-profit complète en vue de faciliter les délibérations de la Commission en 1995.

## *CCAMLR Science*

2.7 La Commission a reçu le rapport du SCAF faisant part de l'avancement des travaux en vue de la publication de *CCAMLR Science*. Elle a noté que le budget approuvé ne prévoit qu'une seule édition de cette publication par an.

### Coût des réunions

2.8 La Commission a pris note de la déclaration du SCAF selon laquelle celui-ci n'était pas à même, à ce stade, d'identifier de nouveaux moyens de réduire le budget des réunions. Il a été noté que le secrétariat ne devrait pas pour autant relâcher ses efforts et qu'il devrait continuer à garder les frais de réunion à un minimum.

### Budget de 1995

2.9 La Commission a adopté le budget de 1995 présenté dans le rapport du SCAF et s'élevant à A\$1 691 900.

2.10 La Commission a pris note de l'avis du SCAF en ce qui concerne l'augmentation des tâches du secrétariat, ses ressources financières et la manière dont il les a utilisées. La Commission a chargé le SCAF, lorsqu'il se réunirait en 1995, d'établir des priorités dans le cadre de ses recommandations sur le budget de 1996 à la Commission.

2.11 La Commission a noté la déclaration du président du Comité scientifique selon laquelle le Comité s'efforce, à l'heure actuelle, d'évaluer les implications financières de toute recommandation adressée par le Comité scientifique à la Commission. Elle a convenu que tout projet qui lui serait présenté ou qui serait présenté au Comité scientifique devrait être accompagné d'une évaluation des implications financières des travaux envisagés.

### Prévisions budgétaires pour 1996

2.12 La Commission a noté que les dépenses budgétaires prévues pour 1996 devraient s'élever à A\$ 1 759 700.

## Examen de la formule de calcul des contributions des Membres

2.13 La Commission a accepté d'utiliser la formule de calcul dont elle se sert actuellement pour calculer les contributions des Membres au budget de 1995.

2.14 Plusieurs Etats membres, ayant fait part de leur déception du fait qu'aucun accord n'avait été conclu lors de la présente réunion, ont souligné combien il serait important de parvenir à un accord l'année prochaine.

2.15 L'Argentine a rappelé à la Commission qu'elle était tenue d'utiliser une formule de calcul conforme aux dispositions de la Convention. La Commission a approuvé la recommandation du SCAF selon laquelle celui-ci devrait s'attacher en priorité à parvenir à un accord sur une formule acceptable à la prochaine réunion.

2.16 La délégation française a estimé que l'on ne devrait pas perdre de vue que la prise en compte des quantités pêchées dans la formule de contribution était la contrepartie des coûts que les activités de pêche impliquaient pour la CCAMLR (établissement et application des mesures de conservation notamment). Elle a tenu à souligner qu'à son avis toute nouvelle formule de calcul des contributions devrait tenir compte de ce principe.

2.17 La Commission a approuvé le rapport du SCAF sur ce point, ainsi que les propositions qui y figurent relativement aux travaux d'intersession nécessaires pour résoudre cette question.

## Drapeau de la CCAMLR

2.18 Le secrétaire exécutif a indiqué qu'à la suite des commentaires de quelques délégués, le modèle de drapeau proposé pour la CCAMLR avait été modifié et qu'une nouvelle version avait été mise à la disposition des Membres pendant la réunion pour qu'ils puissent l'examiner. Cette question sera examinée à la prochaine réunion de la Commission.

## Autres questions

2.19 La Commission a noté l'inquiétude du SCAF, du fait que son Comité n'avait pas disposé de suffisamment de temps pour discuter de toutes les questions qui lui avaient été adressées. La

Commission en a tenu compte en décidant de la durée de la réunion de l'année prochaine (paragraphe 15.1).

2.20 Le président du SCAF a fait savoir à la réunion que les inquiétudes du SCAF concernant les implications financières des propositions faites par le Comité permanent sur l'observation et le contrôle (SCOI) n'avaient plus raison d'être. Le gouvernement australien a, en effet, offert A\$ 20 000 pour financer ces projets.

2.21 Le président du SCAF a été félicité d'avoir su mener avec une telle efficacité la réunion du SCAF.